

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-009

du 20 mai 2021

n°009

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (3) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MÉRY
Françoise BRAUD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

EXCUSES (2) : Séverine BART, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement du quai Alsace Lorraine, en rive gauche de la Vienne - Sollicitation d'un financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre du plan de relance 2021-2022 et auprès du Département de la Vienne, dans le cadre du contrat de territoire

La ville de Châtellerault s'est inscrite, depuis de nombreuses années, dans une démarche volontariste de rénovation et de redynamisation de son centre-ville. Différents dispositifs sont à l'œuvre pour rénover le centre-ville et restaurer son attractivité (OPAH-RU, Convention avec l'Établissement Public Foncier, opérations de restaurations immobilières...).

Dans le cadre de la convention « Centre-ville de demain » signée en 2017, la ville a élaboré un plan d'actions concrètes qui s'articule autour de projets urbains abordés de manière transversale et intégrée, visant à rendre opérationnel le projet de redynamisation du centre-ville. Depuis, la ville a été intégrée au plan national d'Action Cœur de Ville. La convention-cadre a été signée entre l'État, la Ville et Grand Châtellerault en juillet 2018, complétée par un avenant le 18 février 2020.

Dans les objectifs de la reconquête des bords de Vienne menés depuis 4 ans, les quais ont plusieurs rôles :

- une fonction de liaison et d'articulation (au moyen de cheminements privilégiés sécurisés notamment), entre l'hypercentre, les faubourgs et les grandes zones de vie et d'activités au nord comme au sud de la ville,

- la réconciliation des deux rives avec le rattachement des quartiers de Châteauneuf, d'Ozon, des Renardières, du Lac, à la centralité par le biais de liaisons douces,

Le projet des bords et quais de Vienne représente un véritable enjeu social, en inventant les espaces publics de demain, en améliorant la qualité de vie des citoyens pour qu'ils se réapproprient le cœur de ville, en y apportant partage et convivialité.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-009

du 20 mai 2021

n°009

page 2/3

La municipalité a pour ambition de créer des boucles de circulation douce autour de la rivière. Elles permettront notamment d'améliorer son itinéraire cyclable en le sécurisant et en l'équipant afin de favoriser l'usage du vélo sur le territoire et notamment sur le bord de la rivière.

Après avoir traité le tronçon côté Ozon jusqu'au barrage, et que l'agglomération ait restructuré le site de la Manu, la ville a réaménagé récemment les quais rive droite (tronçon allant du pont Henri IV au site Alaman).

En rive gauche, sur le quai Alsace Lorraine, l'aménagement d'espaces de détente en bordure directe de la rivière offrira un cadre bucolique qui manque aujourd'hui au centre-ville. Traversé par un cheminement piétonnier et cyclable sécurisé entre la promenade des acadiens et le quai des Martyrs de la résistance, il opérera, en outre, une véritable liaison entre les deux cœurs de ville situés de part et d'autre du pont Henri IV.

Ainsi, en adéquation avec l'AP/CP votée en 2018, il est proposé de solliciter la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de son plan de relance 2021-2022, et le Département de la Vienne au titre de l'avenant 3 du contrat de territoire, conformément au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES (HT) en euros		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	100 000	État : DSIL année 2020	414 744
Acquisitions foncières	125 000		
		État : AAP continuités cyclables	250 000
Prix généraux	29 170		
Travaux préparatoires et démolitions	52 500	Région Nouvelle-Aquitaine	680 000
Voirie et cheminements	919 730		
Paysage et espaces verts	172 500	Département de la Vienne	96 000
Mobilier urbain	147 500		
Signalisation	4 200		
Réseaux	71 000		
Aire de jeux	78 400		
		Montant total des financements	1 440 744
		Autofinancement Ville	259 256
Coût total de l'opération	1 700 000	Total	1 700 000

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-009

du 20 mai 2021

n°009

page 3/3

VU la délibération du conseil municipal n° 22 du 22 juin 2017 relative à la caisse des dépôts et consignations et Grand Châtellerault, pour la déclinaison d'une opération urbaine « Centre ville de demain »,

VU la délibération n°10 du 22 juin 2017 relative à l'aménagement des bords de Vienne en cœur de ville,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018,

CONSIDÉRANT l'importance pour le centre-ville des retraitements envisagés dans l'aménagement des quais de Vienne pour rehausser durablement son attractivité et son dynamisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer une alternative aux véhicules motorisés, dans le respect de l'objectif du programme Cit'ergie,

CONSIDÉRANT les demandes formulées auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, et du Département de la Vienne,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les crédits régionaux du plan de relance 2021-2022, pour l'aménagement du quai Alsace Lorraine, à hauteur de 680 000 €, conformément au plan de financement ci-dessus,
- de solliciter les crédits départementaux du contrat de territoire, pour l'aménagement du quai Alsace Lorraine, à hauteur de 96 000 €, conformément au plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à ces dossiers.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOLÉ

